

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers Municipaux :

Séance du 20 février 2020

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27
présents : 22
excusés : 5 dont 4 procurations
absent : /



5^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Subventions aux associations

5.2 Subventions de fonctionnement à divers organismes

M. BECHTOLD, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des subventions de fonctionnement proposées au vote du Conseil Municipal sont listées dans la note de synthèse explicative qui lui a été transmise le 14 février 2020.

Le Conseil Municipal :

- ↪ vu la liste des subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers qui a été adressée à chaque Conseiller Municipal le 14 février 2020 ;
- ↪ vu les conventions financières passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf, respectivement les 18 octobre 2001, 22 octobre 2001, 29 avril 2009, 15 novembre 2006, 13 novembre 2007 et 9 avril 2009 ;
- ↪ M. le Maire ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association de la Petite Camargue Alsacienne ;

- ↪ M. le Maire, Mmes TRENDEL et HOOD et M. KOEHL ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association Les Chouettes ;
- ↪ MM. BECHTOLD et SCHMITTER et Mmes BIANCHI, BOESINGER, EICHELBERGER et TRENDEL ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association Jeunesse et Loisirs ;
- ↪ MM. SCHMITTER et ZWINGELSTEIN et Mmes BIANCHI, HEINRICH (par procuration donnée à Mme BOESINGER), MULLER-RONDO et RICHARD (par procuration donnée à Mme TRENDEL) ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'association Art'Neuf ;
- ↪ MM. UNTERSEH et ZWINGELSTEIN et Mmes EICHELBERGER et RICHARD (par procuration donnée à Mme TRENDEL) ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association des Sociétés Locales ;
- ↪ MM. KOEHL, SCHMITTER et ULRICH ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Ecole de Musique de Village-Neuf ;
- ↪ M. BECHTOLD ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant le Handball Club de Village-Neuf ;
- ↪ M. KASTLER ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'association des Amis de l'Orgue de Village-Neuf ;
- ↪ M. ZWINGELSTEIN ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant le Chœur d'Hommes du Rhin de Village-Neuf ;
- ↪ à l'unanimité des voix et 2 abstentions (Mme REIBEL et Mme BUCHER par procuration donnée à Mme REIBEL) ;
- décide d'attribuer en 2020 aux divers organismes et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

Musique Municipale	2 924 €
Ecole de Musique de Village-Neuf	39 000 €
Amicale anciens Sapeurs-Pompiers	314 €
Section Croix-Rouge	1 397 €
Société de Gymnastique	2 025 €
+ Section Lutte	341 €
F.C. Village-Neuf	2 421 €
Tennis-Club	1 018 €
Cercle Catholique	3 921 €
Chorale Sainte-Cécile	476 €
Association Cigognes d'Alsace	522 €
Association des Aviculteurs	1 257 €

Société Canine	398 €
APPMA de Village-Neuf	2 641 €
Association des Sociétés Locales	37 000 €
Association Jeunesse et Loisirs	17 500 €
Ass. Département. OCCE 68 - Ecole Lina Ritter	5 000 €
Ass. Département. OCCE 68 - Ecole Schweitzer	12 000 €
Base Nautique	296 €
Pétanque Club	322 €
Club Vosgien	374 €
Laücher Stéblé	375 €
Amis des Landes	232 €
Société d'Histoire Huningue	600 €
UNIAT	236 €
Amicale du Pers. de la commune de Village-Neuf	55 000 €
Coopérative Gérard de Nerval	77 €
Ass. Œuvres scolaires	153 €
I.M.E. Bartenheim	1 525 €
Participations aux réceptions des Ass. locales	2 500 €
Petite Camargue Alsacienne	5 000 €
Association "Les Chouettes"	412 000 €
Handball Village-Neuf	1 368 €
Chœur d'Hommes du Rhin	476 €
Volant Trois Frontières	1 368 €
Ring de Village-Neuf	1 368 €
Ronde des Fêtes	141 €
Chouet' Bike Club	1 368 €
Art'Neuf	73 000 €
Amis de l'Orgue de Village-Neuf	400 €
Ass. Arboricole "L'Arbre et Nous"	370 €
Ass. Trait Convivial	400 €
Divers (à engager selon délibérations spécifiques)	3 896 €

TOTAL

693 000€

- décide d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6574 du Budget Primitif 2020 ;
- décide l'attribution d'une subvention de 34 000 € au C.C.A.S. de Village-Neuf et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 657362 ;
- approuve les avenants pris pour modifier les dispositions financières des conventions passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf ;
- autorise M. le Maire à signer ces avenants dont les projets ont été joints à la note de synthèse explicative transmise aux conseillers municipaux.

Pour extrait conforme :
Village-Neuf, le 24 février 2020

Le Maire :



B. Tritsch

Bernard TRITSCH

Acte certifié exécutoire
A compter du 25 février 2020

Village-Neuf, le 25 février 2020



Le Maire :
Bernard TRITSCH

B. Tritsch